Image not found or type unknown

Vente d'un produit obsolète

Par **timay83**, le **18/04/2016** à **19:53**

Bonjour,

J'ai acheté récemment dans un magasin spécialisé de tir à l'arc des flèches (considéré comme consommable).

En cherchant l'équipement associé à ces flèches je me suis rendu compte que ce produit n'est plus commercialisé par le fabriquant et qu'il a été remplacé par un produit plus récent. Ma question est de savoir si le commerçant a le droit de me vendre se produit obsolète sans que j'en sois informé ? Sachant que les deux produits sont similaires en terme d'apparence et que la seule différence se fait au niveau du diamètre (invisible au premier coup d'oeil, mais qui améliore les performances)

Merci d'avance.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés